

## Produit

# BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR - I (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010232298 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés. BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 1 an et 1 mois. L'objectif est de réaliser une performance, après prise en compte de ses frais courants, supérieure à son indice de référence, l'indice €ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par la SICAV pourrait être négatif et la SICAV verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance de la SICAV pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Les rendements négatifs sur le marché monétaire et la prise en compte des frais courants peuvent compromettre l'objectif de préservation du capital de votre SICAV. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs publics ou privés. Ces titres seront de haute qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. L'OPCVM pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des émetteurs hors France. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM pourra également investir ne seront pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique. La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, d'une part, à des titres bénéficiant de l'une des deux meilleures notations court terme déterminées par chacune des agences de notation reconnues, émis par des entités privées et, d'autre part, à des titres bénéficiant d'une notation investment grade émis par des entités publiques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion a mis en place une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit pour les OPC, laquelle a pour but d'établir les principes et méthodologie permettant de s'assurer que les OPC investissent dans des actifs ayant fait l'objet d'une évaluation positive de la qualité de crédit. La procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit, dont l'application est systématique et permanente pour toutes les gestion monétaires du groupe Amundi, établit : - les principes de prudence, d'adéquation et de pertinence à toutes les étapes-clés affectant le cycle d'investissement, et- les méthodologies d'analyse qui permettent de déterminer non seulement l'éligibilité des crédits à l'achat pour l'OPC monétaire, mais aussi le suivi des crédits investis qui seraient en dégradation afin d'éviter de garder en encours ceux susceptibles de tomber en défaut. La mise en oeuvre de la stratégie est réalisée dans le respect des contraintes de risque suivantes : - en terme de sensibilité aux taux d'intérêt, la maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours ; - en terme de risque de crédit et de liquidité, la durée de vie résiduelle maximale des titres et instruments ne dépasse pas 397 jours et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement intégral des titres ne dépasse pas 120 jours. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque la SICAV investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. La SICAV intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La SICAV met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : - approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ; - normative par l'exclusion de certains émetteurs : o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; o exclusions légales sur l'armement controversé ; o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac. - Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Les titres en devises sont couverts contre le risque de change. La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 jour		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour	
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 860
	Rendement annuel moyen	-1,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/10/2021 et 30/11/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2017 et 28/12/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 31/08/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/10/2021 et 30/11/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2017 et 28/12/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/12/2023 et 31/01/2024

### Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 jour*
Coûts totaux	€100
Incidence des coûts**	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,02 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,01 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 02:30 PM (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)